

| ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES COMMUNS | |
|--|---------------------|
| Langues vivantes 1 et 2 (1) | 5 heures |
| Economie-droit | 4 heures |
| Management des organisations | 3 heures |
| Education physique et sportive (2) | 2 heures |
| Histoire-géographie | 2 heures |
| Mathématiques | 2 heures |
| Philosophie | 2 heures |
| Accompagnement personnalisé | 2 heures |
| Heures de vie de classe | 10 heures annuelles |
| ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES SPÉCIFIQUES | |
| Un enseignement spécifique selon la spécialité retenue parmi les enseignements suivants : — gestion et finance — mercatique (marketing) — ressources humaines et communication — systèmes d'information de gestion | 6 heures |
| ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS | |
| Deux enseignements au plus parmi les suivants : | |
| — éducation physique et sportive | 3 heures |
| — arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre) | 3heures |
| — Atelier artistique | 72 heures annuelles |
| <p>(1) La langue vivante 1 est étrangère. La langue vivante 2 peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. A l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.</p> <p>(2) Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de seconde de cinq heures bénéficient d'un enseignement complémentaire de quatre heures en sus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.</p> | |